

Procès-verbal de création d'une association

En date du *cinq mai deux mille dix sept (5 mai 2017)*

Les personnes suivantes :

Alain Chassat, Pierre Coly, Serge Pintout, Joël Rabreau
se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.
La présidence de la séance est assurée par M : Serge Pintout, il rappelle les points inscrits à
l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres du conseil d'administration
4. Détermination du montant des cotisations
- 5.. Divers

DÉLIBÉRATIONS

1. À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :

Association : **Le Retzien Libre**

avec siège au : 6ter route du Pont Béranger – 44680 St Hilaire de Chaléons

2. Adoption des statuts :

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts
ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du conseil d'administration :

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration.
Il rappelle que conformément à l'article 9 des statuts, le conseil d'administration est composée de 3
membres au minimum élus par l'assemblée générale .
au scrutin majoritaire simple des membres présents.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé
comme suit :

Énumération des noms et prénoms des élus et nombre des suffrages obtenus par chacun d'eux.

- M Serge Pintout Président élu à l'unanimité
- M Alain Chassat Trésorier élu à l'unanimité
- M Pierre Coly Secrétaire élu à l'unanimité

Pour extrait conforme au procès-verbal

Fait à Saint Hilaire de Chaléons, le 5 mai 2017

Signatures :

Le Président



Le Secrétaire



Le Trésorier

